## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

#### Réunion:

Le Comité s'est réuni le 22 mai 2014, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

### Questions à l'étude :

- Projet de loi 3 Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act;
- projet de loi 31 Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers);
- projet de loi 50 Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended);
- projet de loi 51 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act.

#### Composition du Comité:

- M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN;
- M. CALDWELL;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON:
- M. JHA;
- M. le *ministre* KOSTYSHYN;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. SMOOK;
- M. le *ministre* SWAN.

## Le Comité a élu :

- M. JHA à la présidence;
- M. SARAN à la vice-présidence.

# Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 31 — Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers):

Doug Dobrowolski

Association des municipalités du Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 50 — Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended):

Ron Gauthier

Human Resources Management Association of Manitoba

## Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N<sup>o</sup> 3) — Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 31) — Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 77.4(3) figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par substitution, à « sécurité publique et », de « sécurité publique, les services aux victimes et les services sociaux ainsi que ».

 $(N^0\,50)$  — Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement, à la suite d'un vote consigné (6 contre 4).

 $({\hbox{\bf N}}^{\hbox{\scriptsize o}}\,{\hbox{\bf 51}})$  — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

	Le président,
Rapport présenté par :	М. Јна

Le 22 mai 2014